



Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2022

Présents : Martine SOUZY, Steven BESSON, Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Sylvia TALLET, Jean-Jacques SANS, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle ROSIER.

Absents excusés : Alexandra DOUSSAUD (procuration à Mme Souzy), Frédéric COURNIL, Benoît DAUBECH, Olivier SAVIGNAC, Isabelle VIALLE.

Date de convocation : 08 février 2022

Début de la séance à 20H30

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à 7 voix pour et 2 abstentions.

1 – Participation à l'instance de coordination de l'Autonomie de Juillac

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande effectuée par la présidente de l'Instance de Coordination de l'Autonomie de l'Yssandonnais : l'Instance sollicite une participation d'un euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à l'Instance de Coordination de l'Autonomie de l'Yssandonnais une participation d'un euro par habitant.

2 – Représentants de la commune à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

Par délibération du 13 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a approuvé le renouvellement de la Commission intercommunale pour l'accessibilité qui dresse l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports d'intérêt communautaire.

Il est demandé à la commune de Vignols de désigner ses représentants (un titulaire et un suppléant) à la Commission intercommunale pour l'accessibilité.

Aucun candidat ne se présente, le vote est reporté à un prochain conseil municipal.

3 – Information sur les garanties en matière de protection sociale complémentaires des agents communaux (complémentaire santé et prévoyance)

Une information est donnée au conseil municipal sur la prise en charge des complémentaires santé et prévoyance.

La commune de Vignols finance à hauteur de 8 euros par mois et par agent les frais de prévoyance. 6 agents ont une prévoyance.

A partir du 1^{er} janvier 2025, pour la prévoyance, et du 1^{er} janvier 2026 pour la complémentaire santé, une partie des frais sera obligatoirement pris en charge par l'employeur, à hauteur de 50% pour la complémentaire santé et 25 % pour la prévoyance.

La commune pourra faire le choix de participer au financement de contrats santé et prévoyance collectivement par le centre de gestion pour tous les agents ou de laisser à chaque agent le soin de choisir sa complémentaire et sa prévoyance. Les offres pouvant faire l'objet d'une prise en charge devront être labellisées.

Les offres collectives négociées par le centre de gestion ne seront pas obligatoires pour les agents. Une réflexion va être engagée par la municipalité pour rehausser le niveau de prise en charge actuelle des prévoyances.

Questions Diverses

- **Regroupement Pédagogique Concentré**

L'école de St Solve va fermer à la rentrée de septembre 2022. Le regroupement des classes se fera à l'école de Vignols.

- **Maison d'Assistantes Maternelles**

Pauline PLAZE présente au Conseil Municipal les avancées au sujet de la MAM : 2 assistantes maternelles seraient intéressées voir 3.

Madame le Maire rappelle qu'il était envisagé que si l'école de St Solve fermait pour être regroupée avec celle de Vignols, le projet de MAM devrait voir le jour sur la commune de St Solve.

Un débat a lieu au sein du conseil municipal sur l'implantation de la MAM, certains conseillers souhaitant que la MAM soit ouverte sur Vignols. Un tour de table est fait et chacun donne ses arguments.

- **Bâtiment de la CABB**

Le bâtiment qui accueille les enfants pour l'ALSH appartient à la CABB. La CABB souhaite vendre ce bâtiment à la commune de Vignols.

En 2021 les frais de fonctionnement de ce bâtiment (eau, électricité, chauffage) se sont élevés à 2 300€. Le conseil n'est pas contre le fait de récupérer le bâtiment mais demande à l'Agglo sous quelles conditions...

- **SITS**

Evelyne BOYER informe le conseil municipal que le remplacement pour 12 jours du chauffeur du bus pour arrêt maladie a coûté 2 200 €. Une société privée a été sollicitée.

- **Travaux**

Steven BESSON fait le compte-rendu d'une réunion avec le SIAV sur le pont de Souham. Les rives du pont s'affaissent. La solution serait de construire un nouveau pont décalé par rapport à celui existant. L'accord des propriétaires des terrains sera nécessaire.

Les travaux de démolition du garage en ruine sur le CD31 démarreront la deuxième quinzaine d'avril. La route sera fermée 4 jours.

Des grilles d'aération ont été installées sur un des vestiaires du foot. Cela a permis d'assainir le vestiaire. Un nettoyage va être fait par le cantonnier.

Le talus derrière le stade de foot va être nettoyé fin février.

- **Opération Brioches**

Du 28 Mars au 03 Avril une vente de brioches sera réalisée au profit de l'ADAPEI. Une permanence aura lieu à la Mairie de 10h à 12h.

- **Déjections canines**

Madame le Maire rappelle que les chiens ne doivent pas être laissés en liberté dans Vignols. De plus, les propriétaires doivent ramasser les crottes de leurs chiens. Le non-respect de ces dispositions est passible d'amendes. Cela fait partie du bien vivre ensemble !

Fin de la séance à 22h30.